

## Autre aide que la bourse

Par **Titi**, le **25/08/2019** à **00:31**

Je suis actuellement étudiante en première année de droit que je repasse pour la troisième fois du à des problèmes personnelles. Je sais que je n'ai donc plus droit à la bourse mais je voulais savoir si il existait d'autre aide que la bourse du crous pour des situations comme celle ci merci.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/08/2019** à **08:45**

Bonjour

Voici la liste des aides que peut recevoir un étudiant <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32456>

Il est notamment question d'une aide d'urgence mais pas sûr que vous entriez dans l'un des cas d'attribution <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1024>

Sachez que vous pouvez toujours obtenir une dispense de paiement des droits d'inscription en faisant une demande auprès du service social de votre CROUS. Mais vous devrez quand même acquitter la CVEC qui s'élève à 91 €.